

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01904

Numéro SIREN : 518 598 636

Nom ou dénomination : A.W.S.

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003276

Désignation de l'entreprise SAS A.W.S.Néant ☐ *Adresse de l'entreprise PLACE DE VENOSC38860 LES DEUX ALPESNuméro SIRET * 5 1 8 5 9 8 6 3 6 0 0 0 2 6Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>13 0 0 9 2 0 2 2</u>	<u>13 0 0 9 2 0 2 1</u>
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	28 304	24 677
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 145	1 145
Total I (5)		044	048	29 449	24 677
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074	64 183	31 397
	Valeurs mobilières de placement	080	082	2 000	2 000
	Disponibilités	084	086	12 252	19 400
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	78 435	52 797
Total général (I+II)		110	112	107 884	56 286
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500	500
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		50	50
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134		7 069	2 933
	Résultat de l'exercice	136		25 649	4 136
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		33 267	7 619
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		21 794	25 077
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 305	9 841
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	172	22 841	13 750
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		49 939	48 667
Total général (I + II + III)		180		83 207	56 286
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 490
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A.W.S.		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 2		Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 1		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210							
	Production vendue	biens		215		214						
		services *		217		218	132 534		100 445			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222							
	Production immobilisée *				224							
	Subventions d'exploitation reçues				226							
	Autres produits				230	6 328						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	138 862		100 445				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234						
		Variation de stock (marchandises) *				236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier 6 402)			242	85 542		63 207				
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 574)			244	1 776		2 432				
Rémunérations du personnel *					250	10 067		22 925				
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	8 370		5 203				
Dotations aux amortissements *					254	2 207		1 573				
Dotations aux provisions					256							
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262			105			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
Total des charges d'exploitation (II)				264	107 961		95 445					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	30 901		5 000				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers			(III)	280						
	Produits exceptionnels			(IV)	290							
	Charges financières			(V)	294	177						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300	549		135			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	4 526		729				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	25 649		4 136			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	25 649	314					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	4 526						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
Déductible ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	30 175	354					
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360					
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	30 175	372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS A.W.S.

30/09/2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible][illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2022				
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065														
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES														
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e										
				f										
				g										
				h										
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j				
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES														
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
				Nombre de parts sociétés appartenant à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit	Année au cours de laquelle la versement a été effectué.	Montant des sommes versées :								
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5		Rembour- sements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour- sements. 8	
J DIVERS														
• NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)														
• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION														
REMUNERATIONS														
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										21 078				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)														
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À						0 %		15 %		19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice														
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice														
MVLT réalisée au cours de l'exercice														
MVLT restant à reporter														
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS														
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice														
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice														

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102021	et clos le	30092022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A.W.S.	PLACE DE VENOSC
SIRET 5 1 8 5 9 8 6 3 6 0 0 0 2 6	38860 LES DEUX ALPES
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
Certificat conforme par la présente.	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Multiservices - Maintenance
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal
Bénéfice imposable à 15%	0
Bénéfice imposable à 15%	30 175
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%
PV à long terme imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EUROPEXPERT 9 RUE SIMON NORA LE CONNESTABLE 38100 GRENOBLE			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: Lieu BOURG D'OISANS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

AWS
Société par Actions Simplifiées au capital de 500 Euros
Siège social : Place de Venosc – 38860 LES DEUX ALPES
RCS GRENOBLE : 518 598 636

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 06 DECEMBRE
2022**

L'an 2022,
Le 06 décembre , à 14 heures,

L'actionnaire unique de la SAS AWS, société par actions simplifiées au capital de 500 Euros, dont le siège est à la Place de Venosc, 38860 LES DEUX ALPES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 518 598 636 , s'est réuni audit siège en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur GIMENEZ Michaël, actionnaire unique.

Le président constate que sont présents :

- Monsieur GIMENEZ Michaël, propriétaire de 50 actions,

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la feuille de présence;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés à l'actionnaire quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- Lecture des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022.
- Approbation des comptes et affectation des résultats
- Approbation des conventions réglementées
- Fixation de la rémunération du Président

La discussion est ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'Ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée des actionnaires approuve le rapport de gestion du Président et les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 et donne au Président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des actionnaires approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, l'assemblée décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 25 649 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 649 Euros

Distribution de dividende brut	25 649 Euros

Distribution de dividende net	21 237 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des actionnaires approuve le montant des salaires brut versé à Monsieur GIMENEZ Michaël de 21 078 Euros sur l'exercice 2021-2022 pour l'exercice de ses fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et tous les actionnaires présents.

M. Michaël GIMENEZ

